

Bordeaux, le 2 juillet 2025

Communiqué de presse

Un cas autochtone de chikungunya détecté en Gironde

Un premier cas autochtone de chikungunya a été détecté en Nouvelle-Aquitaine ce jour, en Gironde sur la commune d'Illats. Il s'agit d'un enfant de 5 ans. Des mesures immédiates sont mises en œuvre pour limiter tout risque de propagation.

On parle de cas autochtone quand une personne **a contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes**. Pour rappel, le chikungunya **se transmet de personne à personne, uniquement par l'intermédiaire de la piqûre d'un moustique** (moustique tigre présent en métropole) infecté par le virus du chikungunya.

L'enfant est sorti d'hospitalisation et son état de santé n'inspire pas d'inquiétude.

Des actions de terrain pour stopper la propagation du virus

Pour éviter la propagation de la maladie, des opérations de démoustication seront réalisées par Altopictus (l'opérateur de suivi entomologique du moustique tigre de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en Gironde) sur l'espace public et dans les jardins privés autour des lieux fréquentés par l'enfant pendant sa période de contagiosité. L'objectif est d'éliminer les gîtes larvaires et les moustiques adultes qui peuvent transmettre le virus.

Après ces actions de démoustication, une enquête en porte à porte, sera réalisée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et Santé publique France en collaboration avec la mairie d'Illats. L'objectif est d'identifier des personnes qui pourraient présenter des symptômes évocateurs (fièvre supérieure à 38,5°C d'apparition brutale, douleurs articulaires, éruption cutanée, fatigue, douleurs musculaires) et les informer sur la conduite à tenir

Enfin, les hôpitaux, les médecins libéraux et les laboratoires d'analyse médicale du secteur sont également mobilisés pour prendre en charge, dépister et rappeler les mesures de prévention aux personnes qui pourraient présenter les symptômes du chikungunya.

En adoptant les bons gestes, chacun peut se protéger et protéger ses proches

1. Se protéger des piqûres de moustiques

Il est conseillé :

- D'installer des moustiquaires pour les nouveau-nés ou les personnes alitées ;
- De porter des vêtements couvrants et amples ;
- D'utiliser un ventilateur pour éloigner les moustiques.

Sur la commune d'Illats, il est également recommandé d'appliquer un répulsif cutané, particulièrement le matin et en fin de journée, après conseil de votre pharmacien sur le choix du produit.

2. Eviter la prolifération des moustiques

Supprimer les eaux stagnantes dans lesquelles les moustiques se développent, [en suivant des gestes simples et efficaces](#) à faire une fois par semaine :

- Vider les coupelles des plantes et tout ce qui retient de petites quantités d'eau (mobiliers de jardin, bâches...) ;
- Ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (jouets des enfants, seaux, arrosoirs) ;
- Fermer hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine assure la surveillance du moustique tigre et mobilise les collectivités pour déployer des mesures de lutte contre sa prolifération. Chaque année, elle diffuse une [campagne de communication « Pas de quartier pour les moustiques »](#) et met à disposition des Mairies une Plateforme dédiée (outils de prévention, actions de mobilisation sociale,...) : [Moustique Tigre – Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine](#).

3. Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs : forte fièvre, douleurs articulaires ou musculaires, fatigue, maux de tête, éruption cutanée.

Chikungunya : une surveillance renforcée en France

La surveillance de la dengue, du chikungunya et du Zika est basée sur la déclaration obligatoire des cas, pendant la période d'activité du moustique du 1er mai au 30 novembre, par les médecins auprès de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Depuis le 1er mai, début de la surveillance renforcée et jusqu'au 1er juillet 2025, ont été identifiés en France, en complément du cas autochtone détecté en Gironde :

- 7 épisodes de transmission autochtone de chikungunya dans l'hexagone (14 cas) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et en Grand Est (1^{er} cas détecté en 2025),
- 712 cas importés de chikungunya,
- 496 cas importés de dengue,
- 1 cas importé de Zika.

L'ARS et Santé publique France rappellent **l'importance du signalement des cas** qui permet **une intervention rapide visant à limiter la transmission autochtone**.

>> Pour en savoir plus

- ⇒ <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre>
- ⇒ <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya/la-maladie/#tabs>
- ⇒ <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>

Contact presse

ARS Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr